SNMH-CGT CFDT-CMN FO-CMN

Le CHS Central du CMN est reconvoqué pour le 4 février. La Présidente nous fera t-elle l'honneur de sa présence ?

Le jeudi 27 janvier, les représentants du personnel, toutes organisations syndicales confondues, ont refusé de siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) Central du Centre des Monuments Nationaux. Si réglementairement un Président d'établissement peut déléguer la présidence de la séance au Directeur Général, l'importance des thèmes abordés : souffrance au travail, programmation des travaux d'aménagements desquels dépendent les conditions de travail des agents, programme de prévention des risques professionnels... rendait la présence d'Isabelle Lemesle indispensable à ce CHS.

D'ailleurs, la semaine précédente, nos organisations syndicales avaient écrit à la Présidente afin de lui demander qu'elle préside la séance jusqu'à la fin des débats. Ainsi son absence, dont nous n'avons été informée qu'au dernier moment, sonne comme une provocation et démontre une fois de plus le peu de considération qu'elle porte aux instances paritaires et au dialogue social.

De plus, le dossier qui nous a été communiqué était quasiment vide de tous les documents préparatoires, notamment concernant le bilan du traitement de la situation de souffrance au travail au siège (et là encore, ce n'est pas faute d'avoir demandé) nécessaires au bon exercice de notre travail syndical.

Ce lundi 31 janvier, les services de la Direction des Ressources Humaines nous ont informés que le CHS Central serait de nouveau convoqué le vendredi 4 février prochain. Bien entendu, nos exigences restent les mêmes; nous demandons :

- Que la séance soit présidée jusqu'à son terme par Madame Isabelle Lemesle, Présidente du Centre des Monuments Nationaux,
- Que la journée entière puisse être consacrée à ce CHS Central sans limitation de temps et jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé,
- Communication de la restitution, par écrit de la formation « Théâtre à la carte » dispensée dans le cadre du traitement de la souffrance au travail au siège,
- Communication du rapport de l'ergonome Gérard Bouché, établi en 2008 et mis à jour en juin 2010, pour le programme d'aménagement des nouvelles boutiques dans les monuments,
- Communication d'un réel document de programmation de travaux d'aménagement, plus détaillé faisant apparaître le montant des opérations, le calendrier prévisionnel ainsi que les opérations pluriannuelles,
- Communication d'une grille de suivi des points soulevés aux séances précédentes;
- Communication d'une documentation juridique concernant les évolutions législatives des CHS.

Nos organisations syndicales reconsidèreront leurs positions dès lors qu'elles auront reçu des engagements fermes de l'administration sur tous ces points.